



COMMUNE DE HINDISHEIM

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL DU 15 décembre 2022**

Convocation du 08 décembre 2022

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 21 novembre 2022 ;
- 2) Convention d'exploitation du réseau d'éclairage public et de traitement des DT-DICT ;
- 3) Etude de projet : extension de l'atelier communal ;
- 4) Etude de projet : bâtiment de la Wacht ;
- 5) Rénovation de l'éclairage public : Programme 2022 – Attribution des travaux ;
- 6) Dépenses d'investissement 2023 : Délibération du quart ;
- 7) Vente au profit de la SCI LEASTEPH ;
- 8) Divers.

**PRESENTS** : Mmes SCHNEIDER Christelle - HURTER Marthe - NOISIEZ Clarisse - WOESSNER Céline  
- CROIZET Frédérique - LAUER Marie-Noëlle - FRANÇOIS Marion -  
- MARTZ-OFFERLE Céline  
MM. NOTHISEN Pascal - NIEDERGANG Nicolas - PERRAUT Alfred - EUVRARD Patrick  
- WEIBEL Philippe - REIBEL Mathieu - JEHL Joffrey - SCHNEE Clément

**ABSENTS EXCUSES** : FINCK Marie (procuration à CROIZET-LEJEUNE Frédérique)  
CROIZET Eric (procuration à NOTHISEN Pascal)  
MEYER Gaël (procuration à REIBEL Mathieu)

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs FRECHARD

1) **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) **CONVENTION D'EXPLOITATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TRAITEMENT DES DT-DICT**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de renouveler la convention de délégation d'exploitation du réseau d'éclairage public et de traitement de DT – DICT qui avait été passée avec les Usines Municipales d'Erstein. La nouvelle convention qui porte sur 3 ans prévoit une redevance annuelle de 2038.00 € HT et 305.00 € HT pour l'établissement du rapport d'exploitation.

Il convient par ailleurs d'ajouter à la décision soumise au conseil municipal :

- la mise à jour du plan cadastral et l'établissement d'un plan de zonage pour le guichet unique pour un coût de 193.00 € HT
- la nomination d'un chargé d'exploitation ; les UME nous proposent son collaborateur M. Marc BEYER.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

### **Décide à l'unanimité**

- **De souscrire la convention de délégation d'exploitation du réseau d'éclairage public et de traitement des DT – DICT pour une période de 3 ans pour un coût annuel de 2 038.00 € HT auquel il convient d'ajouter le coût d'un rapport annuel d'exploitation de 305.00 € HT ;**
- **De procéder à la mise à jour du plan cadastral et l'établissement des plans de zonage pour le guichet unique au coût de 193.00 € HT ;**
- **De nommer M. Marc BEYER en qualité de chargé d'exploitation ;**
- **D'autoriser le maire à signer les pièces s'y afférentes.**

### **3) ETUDE DE PROJET : EXTENSION DE L'ATELIER COMMUNAL**

Monsieur Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité expose qu'afin d'évaluer la pertinence d'augmenter la surface de stockage de l'atelier communal, il serait opportun de demander une esquisse.

La société « MOBO » de Strasbourg ainsi que la société « Volumes & images » d'Entzheim nous ont transmis une offre pour un montant de 1700 € HT pour cette étude.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

### **Décide à l'unanimité**

- **D'autoriser le Maire à signer le devis de la société « MOBO » de STRASBOURG pour un montant de 500.00 € HT soit 600.00 € TTC,**
- **D'autoriser le Maire à signer le devis de la société « Volumes & Images » d'ENTZHEIM pour un montant de 1200.00 € HT soit 1440.00 € TTC,**
- **D'autoriser le Maire à signer les devis et pièces s'y afférents.**

### **4) ETUDE DE PROJET : BATIMENT DE LA WACHT**

Monsieur Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité expose qu'il serait opportun de demander une esquisse pour le projet de la Wacht afin d'avoir de premières idées et un budget prévisionnel.

La société « MOBO » de Strasbourg ainsi que la société « Volumes & images » d'Entzheim nous ont transmis une offre pour un montant de 2 200 € HT pour cette étude.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

### **Décide à l'unanimité**

- **D'autoriser le Maire à signer le devis de la société « MOBO » de STRASBOURG pour un montant de 1 000.00 € HT soit 1 200.00 € TTC,**
- **D'autoriser le Maire à signer le devis de la société « Volumes & Images » d'ENTZHEIM pour un montant de 1200.00 € HT soit 1440.00 € TTC,**
- **D'autoriser le Maire à signer les devis et pièces s'y afférents.**

### **5) RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2022 – ATTRIBUTION DES TRAVAUX**

Monsieur Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité rappelle que par délibération du 20/10/2022, le conseil municipal a confirmé le projet de rénovation de l'éclairage public dans les rues de l'Etang et du Moulin et dans les impasses du Puits, du Moulin et de la Dime.

Une mise en concurrence a été lancée du 28 octobre 2022 au 16 novembre 2022.

Une analyse des offres a été faite par la commission d'analyse des marchés qui s'est réunie le 16/11/2022 et par notre maître d'œuvre.

Au terme de la procédure d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise PONTIGGIA de HORBOURG-WIHR pour un montant de 158 568.28 € HT soit 190 281.94 € TTC.

### **Le conseil municipal, après avoir délibéré**

#### **A l'unanimité**

- **Autorise le Maire à commander les travaux à l'entreprise sus visée et à signer les pièces s'y afférentes.**

## **6) DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 : DELIBERATION DU QUART**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2023.

### **Le conseil municipal à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

<u>Désignation</u>	<u>Article M14</u>	<u>Article M57</u>	<u>Propositions</u>
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>			
Terrains nus	2111	2111	10 000.00€
Autres agencements et Aménagements	2128	2128	2 750.00€
Hôtel de ville	21311	21311	7 500.00€
Bâtiments scolaires	21312	21312	11 250.00€
Autres bâtiments publics	21318	21318	2 500.00€
Autres constructions	2138	2138	10 500.00€

Réseaux de voirie	2151	2151	83 000.00€
Installations de voirie	2152	2152	3 750.00€
Réseaux d'électrification	21534	21534	15 000.00€
Autres réseaux	21538	21538	5 000.00€
Matériel de bureau et informatique	2183	21831	2 415.00€
		21838	2 415.00€
		2185	2 415.00€
Mobilier	2184	21841	2 125.00€
		21848	2 125.00€
Autres immo corporelles	2188	2188	5 875.00€

## 7) VENTE AU PROFIT DE LA SCI LEASTEPH

Monsieur le Maire expose que la SCI « LEASTEPH » souhaite acquérir la parcelle section 36 n°457/201 d'une surface de 6m<sup>2</sup>. Dans le contexte lié à la modification de l'aménagement de la zone, il propose de céder ladite parcelle à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

### Décide à l'unanimité

- **de vendre au profit de la SCI LEASTEPH la parcelle cadastrée section 36 parcelle n°457/201 (en cours de division) d'une surface d'environ 6m<sup>2</sup>, propriété de la commune de HINDISHEIM, au prix d'un euro symbolique ;**
- **de procéder à cette mutation au travers d'un acte administratif ;**
- **d'inscrire le montant de la vente au budget ;**
- **d'autoriser le maire à signer l'acte administratif.**

## 8) DIVERS

### a) Informations

Monsieur le Maire remercie Alfred PERRAUT pour la mise en page du Bulletin d'Informations Communales 2022.

Il évoque également le schéma des éventuels délestages électriques qui pourraient être opérés d'ici janvier.

Il rappelle enfin le recensement qui va être fait en janvier-février prochain. Dans l'attente, la population officielle 2023 qui vient d'être communiquée par l'INSEE est de 1527 résidents habituels + 20 personnes comptées à part.

L'ensemble des lots de bois ont trouvé acquéreur lors de l'adjudication du 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour un montant de 2930€.

Suite à la délibération du 20 octobre 2022, les deux calvaires ont été déposés pour être restaurés.

Suite à un problème technique, l'entreprise de déneigement n'est intervenue que vers 15h au lieu de 7h initialement prévu. Pour la saison hivernale prochaine, le dispositif d'intervention sera réexaminé.

Christelle SCHNEIDER remercie vivement l'ensemble des bénévoles présents lors de la St Nicolas.

### b) Urbanisme

## Déclaration préalable

- France Rénovation Sécurité – 20 rue de l'Etang  
Installation de panneaux photovoltaïques  
Accordée
- MEYER Jean – 152 rue Principale  
Remplacement de la clôture  
Accordée
- ZUBER Benoit – Lotissement « Auf den Dorfgraben »  
Mise en place d'une piscine enterrée  
Accordée

### **c) Prochaines dates à retenir**

Vendredi 16 décembre 2022 : Marché de Noël école élémentaire  
Vendredi 06 janvier 2023 : Vœux du Maire  
Dimanche 08 janvier 2023 : Fête des séniors  
Jeudi 02 février 2023 : Conseil municipal  
Mardi 14 mars 2023 : Conseil municipal  
Jeudi 13 avril 2023 : Conseil municipal  
Mardi 23 mai 2023 : Conseil municipal  
Jeudi 06 juillet 2023 : Conseil municipal

### **d) Tour de table**

Joffrey JEHL s'interroge sur l'état de la route départementale 207. Monsieur le Maire répond que la CEA est en tractations avec l'entreprise qui avait fait les travaux et que la mairie n'a pas d'informations complémentaires pour l'instant.

Philippe WEIBEL demande s'il y a possibilité d'interdire aux véhicules le passage sur le chemin qui longe l'Andlau. Nicolas NIEDERLANG propose d'en discuter lors d'une prochaine réunion BUS.

Fin de séance : 21h35